ZONE DE POLICE HAUTE MEUSE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 10 SEPTEMBRE 2024

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président ; Mrs. BODLET, BULTOT, EVRARD, Bourgmestres, MM. BESOHE, BOUSSIFET, BRION, COX, DETAILLE, de WOUTERS de BOUCHOUT, DUMONT, LALOUX, PERIN de JACO, VERMER, VINCKE Conseillers, M. DASSONVILLE, Chef de Corps, M. DEMEUSE, comptable spécial, et M. ROCHETTE, secrétaire.

EXCUSES : M. RONDIAT, Bourgmestre,

LE CONSEIL DE POLICE STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE, A :

1. à l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024.

2. à l'unanimité, approuvé la modification budgétaire n° 02-2024.

3. été informé que le Collège de police, en sa séance du 30 août 2024, a décidé de recruter et de nommer :

   - L'INP MAILLARD à la fonction d'inspecteur membre pool Accueil, avec mise en place au 01/11/2024 ;
   - L'INP HENSEIL à la fonction d'inspecteur Dir Intervention, avec mise en place au 01/11/2024.

4. décidé, à l'unanimité, de publier via le 4ème cycle de mobilité 2024, un emploi d'INP membre Dir judiciaire. Le mode de sélection sera une commission de sélection.

5. décidé, à l'unanimité, de publier via le 4ème cycle de mobilité 2024, un emploi de CALog Niv A Conseiller à la fonction de Dir P.L.I.F. Le mode de sélection sera une commission de sélection.

6. décidé, à l'unanimité, l'acquisition de 18 radios Airbus TH9 pour la Dir Proximité et de 15 radios Motorola MXP600 pour la Dir Judiciaire, via l'accord-cadre Astrid.

7. décidé, à l'unanimité, de déclasser et de retirer de l'inventaire du patrimoine de la zone de police : 8 gilets pare-balles, 2 lampes-torches, 11 peppersprays, 3 paires de menottes, 1 bâton de police, 4 imprimantes, 2 écrans, 33 PC, 1 PC portable, 1 smartphone, 10 radios Motorola MTP850S, 17 radios Motorola MTP6550, 1 enseigne lumineuse, et 8 sièges ergonomiques.

8. décidé, à l'unanimité de fixer le nombre de membres que compte chaque conseil communal au sein du conseil de police comme suit :

   Anhée : 3 – Dinant : 6 – Hastière : 3 – Onhaye : 1 – Yvoir : 4

9. décidé, en urgence, à l'unanimité, de publier, via le 4ème cycle de mobilité 2024, deux emploi d'INP membre Dir Intervention. Le mode de sélection sera une commission de sélection.

LE PRESIDENT PRONONCE LE HUIS CLOS, LE PUBLIC EVACUE LA SALLE
LE CONSEIL DE POLICE, STATUANT A HUIS CLOS, A :

1. décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'INP BAIJOT la non-activité préalable à la pension à dater du 01/11/2024.

2. décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'INPP BAUME à faire valoir ses droits à la pension à la date du 01/07/2025

3. décidé, à l'unanimité :

3.1 que l'accident du travail du 07/09/2022 survenu à M. X, membre du personnel, est consolidé le 05/07/24 sans incapacité permanente ;

3.2 que l'accident du travail du 09/07/2023 survenu à M. Y, membre du personnel, est consolidé le 29/05/24 sans incapacité permanente ;

3.3 de reconnaître à M. XX, membre du personnel, à la suite de l'accident du travail du 04/09/2023, une invalidité permanente de 4% pour trauma main droite 3ème rayon – manque de force/difficulté de préhension de ce doigt, et de lui attribuer une rente viagère.

4. sollicité auprès du Chef de Corps des précisions quant à la réglementation applicable en matière d'affichage électoral.

5. autorisé la zone de police à réorganiser la journée commémorative du 27 septembre et à organiser des vœux de nouvel au mois de janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire, **Le Président,**

F. ROCHETTE. **Ch. BASTIN.**